

LYCÉE DE LA VENISE VERTE

C. R. E. S. (Centre Régional d'Excellence Sportive) VOLLEY

Principes Généraux de Fonctionnement

Le CRES VOLLEY du Lycée de la Venise Verte permet aux jeunes sportifs de bénéficier, parallèlement à leur scolarité, d'un entraînement spécifique adapté.

1) Niveau des candidats

L'accès est réservé aux élèves scolarisés en classe de 3^{ème} et postulant pour une entrée en seconde.

Le recrutement et l'inscription en classe de seconde se font comme pour tous les élèves de 3^{ème}, selon la procédure réglementaire d'orientation.

Attention : les admissions directes en classe de 1^{ère} CRES Volley, voire Terminale (séries L, ES, S, ou STMG) se feront en fonction des places vacantes, après accord du proviseur et avis d'une commission interne au lycée chargée d'étudier la demande du candidat.

2) Admission

L'admission en section sportive se déroule en 3 étapes :

a) Sélection sportive

Les candidats ont à subir des épreuves sportives et techniques au cours desquelles des spécialistes (entraîneurs, enseignants d'EPS) observent leur comportement, leurs aptitudes, leur habileté dans la pratique du sport choisi (cf Tests d'entrée).

Un classement par catégorie est établi (ainsi qu'une liste supplémentaire).

b) Avis médical (cf « Avis du médecin de famille » dans dossier de candidature)

Ce document est à fournir obligatoirement.

L'examen médical approfondi prévu pour les élèves retenus à l'issue de la sélection sportive et scolaire est effectué ultérieurement par des médecins spécialisés en médecine sportive.

c) Etude du dossier scolaire

1) Etude de la liste principale

2) En fonction des places disponibles, étude de la liste supplémentaire.

Dans tous les cas, l'admission définitive en section sportive sera prononcée en commission chargée de l'étude des dossiers scolaires selon les critères évoqués ci-dessus.

3) Études

S'orientant normalement vers le baccalauréat, les élèves de la section sportive suivent la même scolarité que leurs camarades de même niveau.

Les élèves admis en section sportive suivent obligatoirement tous les cours prévus au programme officiel.

Ils bénéficient (sauf incompatibilité des emplois du temps) d'un horaire aménagé leur permettant la pratique sportive.

INFORMATIONS à conserver par le candidat

Entrée en classe de seconde, l'élève choisit :

➤ **Un premier enseignement d'exploration** (1H30) parmi « Sciences Economiques et Sociales » ou « Principes Fondamentaux de l'Economie et de la Gestion »

➤ **Un second enseignement d'exploration** (1H30) parmi :

- Littérature et Société,
 - ou Méthodes et Pratiques Scientifiques,
 - ou Sciences et Laboratoire,
- } Ces trois derniers enseignements seront possibles le cas échéant et sous réserves

Aucun élève inscrit en série ST2S ou STL n'est admis en section sportive.

Entrée en classe de Première ou Terminale

Les élèves de seconde inscrits au CRES Volley du lycée peuvent accéder après la procédure d'orientation de fin d'année à l'ensemble des séries du baccalauréat d'enseignement général (L, S, ES) et à la série technologique STMG, première et terminale.

Toutefois en Terminale, pour faciliter l'aménagement des créneaux horaires d'entraînement, il est souhaitable que les élèves choisissent une spécialité identique.

Aucune option facultative en 1^{ère} et Terminale.

Remarque : Pour les autres élèves de seconde, l'admission en 1^{ère} reste exceptionnelle ; elle est prononcée par le proviseur après étude de la demande par une commission interne au lycée.

Résultats Scolaires

Le jeune inscrit au CRES Volley est astreint comme tous les autres élèves du lycée à la préparation du baccalauréat, la pratique du sport qu'il affectionne particulièrement lui étant par ailleurs facilitée. Il est tenu aux mêmes obligations de travail que ses camarades et ses résultats scolaires devront donc être satisfaisants. Un suivi spécifique sera assuré par un enseignant d'EPS coordonnateur du CRES Volley.

Tout résultat scolaire insuffisant, comportement inadéquat ou tout manquement de présence répété ou de motivation sur le plan sportif sont incompatibles avec la poursuite d'une scolarité dans la section.

4) La pratique sportive

Huit heures environ sont consacrées chaque semaine à l'entraînement dans leur spécialité sportive.

Cet enseignement est donné par un éducateur diplômé dans la discipline sportive choisie par l'élève. Le vendredi, les élèves regagnent leur club.

Les élèves du CRES Volley bénéficient d'une surveillance médicale continue.

Les candidats retenus à l'issue de la sélection sportive passent un examen médical approfondi effectué par des médecins spécialisés en médecine sportive.

5) Régime de l'élève - Vie scolaire

Le régime est l'internat, l'externat ou la demi-pension.

Les internes doivent avoir un correspondant à Niort ou dans la proche banlieue. Le nom et l'engagement du correspondant sont nécessaires pour l'inscription définitive de l'élève. Le weekend, les élèves retournent dans leur famille ou chez leur correspondant.

Les élèves admis au CRES Volley sont soumis comme leurs camarades et sans particularité au règlement intérieur du lycée.